

- **Vos Réf. :**
MV/LM/PR
- **Affaire suivie par :**
Pierrick ROSSINI
04.76.26.34.90
- **Objet :** Inscription colis ou repas de Noël 71 ans et plus

Lundi 18 Mai 2026

Madame, Monsieur,

Chaque année, c'est avec une grande joie, que Michel Vendra, Maire-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Sassenage, et ses Adjointes, renouvellent une belle tradition, en offrant à nos aînés de joyeuses festivités de fin d'année.

Nous vous invitons si vous êtes âgés de 71 ans et plus à choisir entre le colis de Noël ou le repas dansant. Pour rappel, les places pour le repas dansant sont limitées à 200 participants, priorité sera donc donnée aux premiers inscrits.

Pour faire votre choix, vous devez compléter le coupon ci-joint et **le retourner au CCAS au plus tard le 16 octobre 2026.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire/Président

Signé le 06/05/2026 par Michel VENDRA Président.



Veillez compléter ce coupon et le retourner :

- Au CCAS à l'adresse : 4 rue pierre de Coubertin 38360 Sassenage où,
- Par mail à : evs@sassenage.fr

Merci de bien vouloir compléter l'intégralité de ce coupon y compris pour le repas dansant

Nom :	Nom :
Nom de Naissance :	Nom de Naissance :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Adresse complète :	Adresse complète :

Code résidence ou n° bâtiment :	Code résidence ou n° bâtiment :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :
Email :	Email :

- J'accepte de recevoir les actualités de la ville de Sassenage
Vous pouvez vous désinscrire à tout moment en cliquant sur le lien présent dans nos emails

JE CHOISIS :

LE COLIS DE NOEL

Je choisis de récupérer le colis au CCAS **le vendredi 4 décembre (8h30 à 12h et 14h00 à 17h00)**
ou, **le samedi 5 décembre 2026 (8h30 – 12h00)**

Je choisis une livraison du colis à mon domicile, par les élus, **le samedi 5 décembre 2026 entre 8h30 et 12h,**

LE REPAS DANSANT

Le mercredi 9 décembre 2026 au gymnase des Pies à partir de 11h.

Les conjoints de moins de 71 ans peuvent s'inscrire au repas dansant moyennant une participation de 35 €.

Votre chèque de règlement est à déposer au CCAS dès le 2/11/2026 et ce, jusqu'au 8 décembre 2026

IMPORTANT :

- Les places pour le repas dansant **sont limitées à 200 participants**. La priorité sera donnée :
 1. Aux Sassenageois inscrits,
 2. Aux conjoints Sassenageois ne remplissant pas les conditions d'âge,
 3. Enfin, aux conjoints extérieurs, dans la limite des places restantes.
- Les personnes dont le colis n'a pas pu être remis (en raison d'une absence, par exemple) **pourront venir le récupérer au CCAS jusqu'à la fin février, délai de rigueur**

